

# COMITE DE DIRECTION



Réunion plénière du Jeudi 25 Juin 2020

## PROCES-VERBAL

Présidence de  
**Thierry MERCIER,**

### **Membres présents :**

Mme Christine CATELAN (*Partiellement*) MM. Daniel BROCHE, Jean Jacques COMBAL, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Michel GOLDSTEIN, Jean Pierre MAGGI, Michel THOMAS, Abdel TIGLHIT, Denis TURCK,

**Assistent :** Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative), MM. Hervé HAPPY (CTD), José DIAS (CDA),

**Absent(s) Excusé(s) :** Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, M. Vincent GUERIN,

En préambule du Comité de Direction, le Président rappelle que tous les membres sont tenus  
**à une obligation de discrétion et de réserve.**

*Les informations communiquées dans le cadre des réunions de Bureau ou de Comité de Direction ne doivent pas être diffusées ou utilisées à des fins personnelles directement ou par personne interposées tant que celles-ci ne sont pas annoncées officiellement.*

## PROCES-VERBAL

✚ Comité de Direction du 22 Mai 2020

*Approuvé exceptionnellement par mail, ce qui a permis de faire les notifications nécessaires aux Clubs rapidement.*

### Nécrologie :

**\*Mme Yamina AKABI**, à l'âge de 57 ans des suites d'une longue maladie, Membre de la Commission de Discipline du District pendant plusieurs années jusqu'en 2015 et Secrétaire du Club de Choisy AS de très nombreuses années, pilier historique du Club.

*A sa famille, à ses proches, à son club, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances attristées.*

### Félicitations :

#### **PREMIERS D1 (PAS DE CHAMPIONS CETTE SAISON (COVID 19))**

SENIORS	SAINT MAUR VGA US
CDM	PUC
ANCIENS	GOBELINS FC
U20	LUSITANOS US
U18	RUNGIS US
U16	CHOISY AS
U14	FONTENAY US
FUTSAL	VSG FUTSAL
FEMININES	PARIS FC

#### **Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :**

**PAS DE CHALLENGE CETTE SAISON (COVID 19)**

#### **Vainqueurs des Coupes du Val de Marne :**

**PAS DE FINALES DE COUPES CETTE SAISON (COVID 19)**

#### **Vainqueur E-COUCPE 94 pendant le Confinement**

**\*magma\_ainee516**, qui représente le club des Franco-Portugais Villiers F.C (VPV FC) s'est imposé face à Edeen\_75, solide adversaire, de l'Entente Sportive des Jeunes du Stade (ESJS).

*Remerciements à tous les participants qui ont fièrement représenté les couleurs de leurs clubs.*

*Le vainqueur sera récompensé lors de l'Assemblée Générale du District.*

## FINANCES

#### **Relevés Comptes Clubs n° 17 arrêtés à la date du 11 juin 2020**

Montant total **43 603 €**, reste dû à ce jour : **32 700 €**

*La date limite de règlement étant fixée le **30 Juin 2020**.*

#### **Affectation des Amendes Foot Réduit :**

##### **1. Proposition dotations aux clubs**

- 1200 gourdes (U10-U11) : **3600 euros**
- 2400 numéros du journal Petit Pont (U8-U9-U10-U11) : (2400 X 0.80) = **1920 euros**

#### **Récompenses Clubs Futsal (Participation aux plateaux Futsal U7-U9-U11-U13-U15) :**

- Bords de Marne Futsal, Créteil Palais Futsal, SMAJ, Sporting Club de Paris
- 12 ballons, 10 cerceaux, 3 X 8 chasubles, 10 plots, 2 buts, 1 sac à ballon

*Le Comité valide les propositions de dotations.*

## Rendez-vous annuel avec le Commissaire aux Comptes

Le rendez-vous annuel avec le Commissaire aux Comptes a été fixé les : **Mercredi 22 et Jeudi 23 juillet 2020.**

- ✚ Vérification des comptes
- ✚ Préparation des documents à présenter à l'Assemblée Générale et Prévisionnel

**Sont conviés le Jeudi 23 Juillet 2020 à partir de 10h30 (si disponible) :**

- ✚ *Président, Thierry MERCIER*
- ✚ *Vice-Président Délégué, Denis TURCK*
- ✚ *Secrétaire Général, Jean Jacques COMBAL*
- ✚ *Trésorière Générale, Marie-Christine CATELAN FONTAINE*
- ✚ *Trésorier-Adjoint, Jean Pierre MAGGI*
- ✚ *Valérie et Lili*

*Après avoir noté que plusieurs personnes ne pourront pas être présentes ce jour- là, une autre date sera proposée début Septembre avec le Commissaire aux Comptes.*

*Par ailleurs, un vote pour le mandat à venir est prévu à l'Assemblée Générale pour le Commissaire aux Comptes.*

## Vie des Commissions et du Vie du District

### Nomination des Commissions

Le Président propose la reconduction de toutes les Commissions, jusqu'à la réélection d'un nouveau Comité. Toutes les nouvelles candidatures et tous les changements seront traités au même moment, soit en Janvier 2021.

**Sauf, les trois candidatures ci-dessous prises en compte avec effet immédiat, entérinées par le Comité de Direction :**

Joël CARLIER	CDA
José DE JESUS REBELO	CDA
Frédéric SUSSET	COMMISSION ELECTORALE

### Parution « Journal E-FOOT » : Saison 2020 & 2021

JUILLET	2	23 (spécial calendriers)			
AOUT	/				
SEPTEMBRE	3	10	17	24	
OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6	14	20	27	
JUIN	3	10	17	24	

## Services Civiques 2020 /2021

La campagne de recrutement va être lancée pour la saison à venir, agrément pour 60 volontaires sur 7 Mois.

### A Titre de rappel :

*Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.*

Dans le cadre du développement du football des jeunes (filles et garçons), vous pouvez recruter un volontaire de **Octobre 2020 à MAI 2021** (8 mois) afin d'aider à la structuration de votre club :

- ✚ Instaurer le Programme Educatif Fédéral en vue de sensibiliser les enfants
- ✚ Renforcer l'éducateur dans sa mission d'éducation par le football
- ✚ Participer à l'élaboration des projets « porteurs » du club (stage vacances, tournoi etc.)
- ✚ Suivre l'évolution du club sur les aspects du LABEL Ecole de Football

### Les modalités du dispositif

- 1- Les clubs doivent Remplir le formulaire prévu à cet effet
- 2- Une réunion de lancement aura lieu début Octobre 2020
- 3- Développer votre club de Octobre 2020 à Mai 2021 (8 mois) – *Normalement 7 Mois mais notre agrément est validé pour 8 Mois*
- 4- L'Etat finance les 570 € mensuels et la protection sociale
- 5- Des formations prises en charge (PSC1, Citoyenne et Educateur)
- 6- Chaque volontaire participera à 02 actions techniques.
- 7- Toute absence injustifiée sera retenue sur l'indemnité.
- 8- Reconduite de la participation des Clubs : 50 € par mois et par Service Civique

## Préparation Assemblée Générale du Samedi 17 Octobre 2020

Candidature de la ville de Villiers/Marne pour l'organisation de notre Assemblée Générale, le Samedi 17 Octobre 2020 (*Salle Georges Brassens- 4 Avenue Boieldieu*).

*Le Comité entérine cette candidature.*

### Le Comité fixe l'amende pour absence à l'Assemblée à 10 € par voix.

### ORDRE DU JOUR

- ✚ *Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne*
- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Nomination d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 Octobre 2019 à Bonneuil/marne (*Parution E-Foot 94 n°522 du 20/02/20*)
- ✚ Allocution du Président
- ✚ Présentation de la ou des listes candidate(s) à l'Election du Comité de Direction
- ✚ Vote de la liste pour le renouvellement des 15 Sièges du Comité de Direction pour une durée de 4 ans (*10 Membres indépendants, 1 représentant du Football Diversifié, 1 Arbitre, 1 Educateur, 1 Licenciée et 1 Médecin*)
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2019 & 2020
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2020
  - ✓ a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
  - ✓ b) *Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2020*
- ✚ Budget Prévisionnel 2020 & 2021
  - ✓ a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
  - ✓ b) *Approbation du Budget Prévisionnel 2020 & 2021*
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- ✚ Lecture des palmarès et remise des récompenses
- ✚ Remise officielle des ballons des « Challenges du Président du Conseil Départemental » aux Clubs du District
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

### **(\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs**

*Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 17/09/2020.*

## **Proposition Médailles**

### **Au titre de Membres de Commissions** (Remises lors des Vœux en fin d'année au District)

<b>PLAQUETTE</b>	CARLIER Joël
	CARRETO Antonio
	COMBAL Jean-Jacques
<b>OR</b>	ESPITALIER Fabrice
	GUERCHOUN Albert
	LECOMTE Pascal
	THELEUS Pierre
<b>ARGENT</b>	FETOUS Lakdar
	FRIN Guillaume
	KUNTZMANN Michel
	MARCHETTI Mathieu
	MARNE Gustave
	NYEMBMAL Charlotte
<b>BRONZE</b>	AISSAOUI Adel
	BCHIR Anouar
	CALEGARI Stéphane
	LEFEUVRE Gilles
	MARTINEAU Eric
	NOYON Joël
	NZENGO DOUDOU Tracy
	TIGHLIT Abdeslam
	TRAORE Moussa

### **Au titre de Dirigeant(e)s de Clubs** (Remises à l'Assemblée Générale)

<b>PLAQUETTE</b>	TURCK Denis (Maisons Alfort FC)
<b>OR</b>	CORGNAC Jean-Claude (FC BOISSY)
<b>VERMEIL</b>	MOTTA Lional (THIAIS FC)
<b>BRONZE</b>	BEN RHOUMA Mohamed (MACCABI PARIS METROPOLE)
	DUPRE James (MACCABI PARIS METROPOLE)
	LESCURE Bernard (PUC)
	MASSEE Nicolas (SUPREMES BELIERS)
	ROHART Jean-Michel (SUPREMES BELIERS)

## **Challenges du Président du Conseil Départemental**

La remise officielle des ballons se fera le Jour de l'Assemblée Générale des Clubs du District du Val de Marne (Octobre 2020), hormis pour le Football d'animation, les remises se feront lors des réunions de rentrées par secteur (Fin Septembre ou début Octobre).

**Liste des clubs récompensés en annexe du PV**

## **Challenge Club Dynamique – Classement final**

Madame Lili FERREIRA donne le classement final établi de la saison en cours et précise que les Clubs seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du District du Val de Marne d'Octobre prochain.

Ce classement a été fait selon le règlement adopté en Comité de Direction en date du 13 Mars 2019 et adressé à tous les Clubs.

Comme prévu, 12 Clubs seront récompensés :

1. JOINVILLE RC 2. VINCENNOIS CO <i>900 € crédité sur compte Club</i>	7. CRETEIL LUSITANOS US 8. MAISONS ALFORT FC 9. GOBELINS FC
3. LUSITANOS US 4. PARIS FC 5. AVENIR SPORTIF D'ORLY 6. PUC <i>600 € crédité sur compte Club</i>	10. ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 11. PORT. AVA. CHAMPIGNY 12. VITRY ES <i>300 € crédité sur compte Club</i>

Les 12 clubs recevront :

-1 Challenge qui restera la propriété du club,

-1 diplôme,

-1 courrier stipulant le montant qui sera crédité sur le compte de leur club, selon leur classement

(La dotation totale est de 6 000 € répartie en douze clubs comme suit : 2 premiers : 900 €, 4 suivants : 600 € et les 6 derniers 300 €)

## **Réunion – « Modifications des Règlements »**

Un courrier va être adressé à tous les membres composant le groupe de travail, dans lequel il leur sera demandé d'étudier les textes existants et de faire des propositions par écrit pour d'éventuelles modifications à apporter dans les règlements, hormis le Règlement Sportif Général où le District se cale sur celui de la LPIFF. Comme la saison dernière, une seule date est retenue pour étudier et revoir toutes les propositions : Lundi 31 Août 2020 à 14h00.

## **22<sup>ème</sup> Tournoi International U16 – Toussaint 2020**

A ce jour, nous ne pouvons pas savoir s'il est possible d'organiser le Tournoi, il faut attendre l'évolution de la crise sanitaire. *Décision début Septembre 2020.*

## **Proposition de la Commission de Discipline – Tableaux des sanctions et barème**

Intervention de Régis ETIENNE qui souligne la qualité du travail fourni et la simplicité de lecture, mais que ce tableau, après quelques petits amendements, devra rester à usage strictement interne de la Commission.

## **Préconisations médicales reprise Football (Envoyé par mail à tous les membres) & Réception Précisions Conditions de reprise (Hotline Pandémie – Envoyé par mail à tous les Membres°**

Intervention du Dr Michel THOMAS, un projet de courrier doit être soumis au Comité de Direction pour envoi aux Clubs.

## **Dernières Orientations du Football d'Animation**

Intervention de Patrick DARDENNES, qui rappelle les mesures qui avaient été entérinées lors du précédent Comité de Direction et qui précise le bon relationnel entre la Commission et la Technique.

Il informe que, comme la saison dernière, 3 réunions d'accueil pour le Football d'Animation sont prévues :

✚ 11 / 18 et 25 Septembre 2020 (Lieux à définir)

Il propose que le FUTSAL U13 porte l'appellation : « Joseph MERCIER » et que le Futsal U11 : « José LEVY »  
*Le Comité entérine ces propositions, les anciennes compétitions portant ces noms ayant été supprimées.*

Par ailleurs, la Commission Football à Effectif Réduit demande à organiser un : INTER-CLUBS au Parc du Tremblay courant Décembre. *Le Comité valide cette proposition.*

## COURRIERS

### FFF

- \***Réunion « Développement Foot Loisir » - Jeudi 05 Mars 2020** (Driss TAFININE CTD-DAP, Francis DELAGE Commission Technique et Jean Jacques FOPPIANI Président Commission Football Diversifié)
- \***Opération 2<sup>ème</sup> Etoile** : Liste des clubs récompensés (Clubs ayant moins de 100 licenciés)
- \***Arrêté du 9 mars 2020** sur les diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
- \***Journée de la Médecine Fédérale du Football** organisée depuis 2008 par l'AMFRF, prévue le 27 Mars 2020 - ANNULÉE.
- \***Tous les PV du Comex sur toutes les mesures prises durant le confinement**
- \***5 «Newsletter» information : période de confinement**
- \***Campagne ANS (ex CNDS)**
- \***Questionnaire sur la reprise d'activité des Centres de Gestion**

### LPIFF

- \***Réunion Comité de Direction du 27 Janvier 2020** (M. Denis TURCK)
- \***Prochain Comité Direction à MORFONDE** – Mercredi 24 Juin 2020
- \***Date des dossiers ANS**
- \***Réunion d'information sur la gestion de la régionalisation de l'offre de formation** : Mardi 07 Juillet 2020 au Domaine de Morfondé.

### Pendant période de confinement :

- \***Comptes rendus des réunions téléphoniques Président de Ligue / Présidents de Districts** (M. TURCK)
- \***6 «Newsletter»**
- \***Bureaux et Comités de Direction en Visio** (M. TURCK)

### CLUBS

- \***US NOGENT FUTSAL** : Remerciements aux formateurs de la session Futsal des 30 et 31 Janvier 2020 pour la qualité et l'organisation
- \***PRODIJEDUC ACADEMIE FOOTBALL** : Changement de titre accepté par la Ligue, nouvelle appellation « **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS** »
- \***GOBELINS FC** : Changement de titre accepté par la Ligue, nouvelle appellation « **PARIS 13 ATHLETICO** »
- \***ENTENTE FONTENAYSIENNE** : Nouveau Président : M. Daniel ROUSSEAU
- \***ENT. JEUNES DU STADE** : Demande de fusion, acceptée par la LPIFF avec FC PARIS NORD (550713), nouvelle appellation « **ENTENTE SPORTIVE PARIS XIII** »

## DIVERS

### CDOS :

**\*Assemblée Générale du CDOS par «visio» le 05 Juin 2020 (M. Turck)**

### **\*Semaine d'échange :**

- 🏆 22 Juin 2020 : Le mouvement sportif en mode journée olympique 2020
- 🏆 23 Juin 2020 : Créons ensemble la fresque de la journée olympique 2020
- 🏆 Du 24 au 26 Juin 2020 : Excellence, Amitié, Respect !

**\*Information sur le non-remboursement des cotisations adressées par le CDOS (Lettre du Président du CNOSF - M. Denis MASSEGLIA)**

### COLLEGE :

**\*Reconduite de la Convention avec le collège « Blaise Cendrars » à Boissy Saint Léger pour 2020/2021**

Au cours de la saison 4 Interventions à prévoir sur les thématiques suivantes : Arbitrage (2) / Santé (Hygiène de vie, nutrition, hydratation) / Gardien de but

### MAIRIE :

**\*Villiers sur Marne :** Mise à disposition de la salle « Georges BRASSENS » pour l'Assemblée Générale du 17 Octobre 2020

### DDCS 94 :

**\*Dispositif ANS « Emploi»**

## TECHNIQUE & FEMININES

- 🏆 Formation « DES JEPS » Hédi OUDAYA : Absence de 7 Semaines complètes sur la saison
- 🏆 Football en Marchant (action à mettre en place)

### Football d'Animation

#### Plateaux U7 et U9

- Ils restent inchangés (mêmes horaires- mêmes pratiques)

#### Critériums U11 et U13

- U10-U11 Avenir à 2 équipes : **inchangé** (avec les collègues des autres départements nous réfléchissons au maintien ou non des rencontres interdépartementales).
- U12-U13 Claude Lachiche à 2 équipes : **inchangé** (foot à 11 prévu au printemps)
- Les autres critères sont reconduits à l'**identique**
- U12-U13 à 2 équipes C. Lachiche

#### Coupes et Challenges

- U11 Challenge Régional : inchangé
- U10 Challenge José Lévy : **supprimé**
- Coupe Futsal U10-U11 : **nouvelle** → **Coupe José Lévy**
- U12 Challenge Joseph Mercier : **supprimé**
- U13 Festival Foot U13 (coupe Nationale) : inchangé
- Coupe Futsal U12-U13 : nouvelle appellation → **Coupe Joseph Mercier**



## Label

- Label Jeunes 2019-2020 évaluer la saison prochaine
- Label Futsal : **Bords de Marne Futsal** (proposer au niveau **Elite**)

## Formations de Cadres (Nouveaux Modules à mettre en place (demandé par la LPIFF) :

- Module U9 Mineurs
- Module U11 Mineurs
- Module U13 Mineurs
- Module U9F Mineurs
- Module U11F Mineurs
- Module U13F Mineurs

*Il avait été évoqué que les CFF4 pouvaient de nouveau être organisés dans les Districts. Proposition refusée par le Comité de Direction de la LPIFF.*

Une Programmation prévisionnelle des formations sera diffusée sur le journal numérique du 23 juillet 2020 qui seront organisées au District pour la saison 2020 & 2021

## ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA

### EFFECTIFS

- 262 arbitres rattachés D94 :

- 🚩 FFF : 9
- 🚩 LPIFF : 41
- 🚩 D94 : 212

Répartition	2019/2020	2020/2021
D1	25	26
D2	34	32
D3	21	24
D4	33	42
AAD	13	14
JAD	32	46
STAGIAIRES	28	7
DIVERSIFIE	20	19
<b>TOTAL</b>	<b>206 (178 classés)</b>	<b>212</b>
FUTSAL	2 spécifiques / D1 : 7 / D2 : 13 / STAGIAIRES : 4	

### CANDIDATS LIGUE

- 🚩 2 candidats R3
- 🚩 2 candidats JAR
- 🚩 1 candidate AA
- 🚩 1 candidate féminine
- 🚩 Pas de candidat Futsal

## FFF

- 🚦 **AF2** : Iléas DAOUDI (promu), Yoann BENOIT
- 🚦 **AF3** : Grégoire VALLETEAU
- 🚦 **AFFE1** : Jennifer BARROCAS
- 🚦 **JAF** : Igor GRADINARI
- 🚦 **Candidat Futsal** : Adel AISSAOUI. D1 : ABDELHAI EL KHATTARI
- 🚦 **Candidat F4** : Rabi RABIA
- 🚦 **Candidats JAF** : Dylan DUPUIS - Jérémy CORDON-MELLO

## RENOUVELLEMENT

- 34 dossiers médicaux reçus
- Rappel : 15 juillet pour les dossiers médicaux ; 31 août pour la licence : 1<sup>er</sup> septembre = démissionnaire.

## INFORMATIONS

- Calendrier en cours : réunion début de saison le 8 septembre
- IR2F : qu'en est-il ?
- Modifications au RI
- Rappel sur la confidentialité des documents présentés en Comité de Direction

## MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR ET SES ANNEXES POUR 2020/2021

Le Comité valide les propositions présentées par la CDA, le règlement intérieur sera mis à jour pour diffusion sur le site internet.

<p>Annexe 3 4 – Rapport d'arbitrage 4.1. Compétitions départementales Il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au District au plus tard 48h (et dans tous les cas avant mardi 12h00) après la rencontre dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exclusion</li><li>• Arrêt prématuré de la rencontre</li><li>• Débordements</li><li>• Envahissement du terrain</li><li>• Réserve technique</li><li>• Réserve administrative</li></ul> <p>Celui-ci est informatisé et accessible sur internet (document PDF et WORD).</p> <p>Ce rapport d'arbitrage dûment rempli (non manuscrit) doit être adressé exclusivement par EMAIL : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a> (mettre le rapport en pièce jointe) Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.</p>	<p>Annexe 3 4 – Rapport d'arbitrage 4.1. Compétitions départementales Il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport d'arbitrage au District au plus tard 48h (et dans tous les cas avant mardi 12h00) après la rencontre dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exclusion</li><li>• Arrêt prématuré de la rencontre</li><li>• Débordements</li><li>• Envahissement du terrain</li><li>• Réserve technique</li><li>• Réserve administrative</li></ul> <p><b><u><i>Ce rapport d'arbitrage dûment rempli est accessible en ligne, via votre espace myFFF (<a href="https://www.fff.fr/myfff/rapports-observation">https://www.fff.fr/myfff/rapports-observation</a>). Il doit être rédigé et envoyé dans les délais impartis.</i></u></b></p> <p><b><u><i>En cas de défaillance technique du site myFFF, veuillez envoyer un email avec votre rapport d'arbitrage en fichier word dûment rempli et dans les délais impartis (non manuscrit) en pièce jointe par EMAIL : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a></i></u></b></p> <p><b><u><i>Ne pas oublier de mettre le rapport en pièce jointe.</i></u></b></p>
<p>Annexe 3 8 – Coordonnées Les principales coordonnées à retenir : Adresse e-mail du Service Arbitrage : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a> Adresse postale du District :</p>	<p>Annexe 3 8 – Coordonnées Les principales coordonnées à retenir : Adresse e-mail du Service Arbitrage : <a href="mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr">cda@districtvaldemarne.fff.fr</a> Adresse postale du District :</p>

District du Val de Marne  
A l'attention de Madame la Directrice  
131 Boulevard des alliées  
94500 Champigny Sur Marne

District du Val de Marne  
A l'attention de Madame la Directrice  
131 Boulevard des alliées  
94500 Champigny Sur Marne

**Toute communication avec la CDA doit s'effectuer par mail (CDA@districtvaldemarne.fff.fr) ou courrier adressé au Secrétariat de la CDA. Le téléphone ne doit être utilisé que pour les situations d'urgence, qui doivent OBLIGATOIREMENT être justifiées par courrier. Aucune demande concernant les désignations ne doit se faire par téléphone. La CDA se réserve le droit de ne pas donner suite aux demandes, quelles qu'elles soient, faites téléphoniquement.**

Annexe 5  
2 – Bonification  
Des bonifications complémentaires peuvent être octroyées pour valoriser les participations aux rassemblements organisés par la CDA.

CAS	Objet	Bonus
Cas n°1	Participation aux réunions d'informations	3 pts
Cas n°2	Participation aux stages pratiques et physiques	5 pts
Cas n°3	Participation à la formation continue (renforcement des acquis)	3 pts
Cas n°4	Investissement dans le tutorat (accompagnement)	10 pts

Annexe 5  
2 – Bonification  
Des bonifications complémentaires peuvent être octroyées pour valoriser les participations aux rassemblements organisés par la CDA.

CAS	Objet	Bonus
Cas n°1	Participation aux réunions d'informations	3 pts
Cas n°2	<b><u>Participation aux examens de début de saison (hors rattrapages*)</u></b>	5 pts
Cas n°3	<b><u>Participation à un module de formation continue (renforcement des acquis)</u></b>	<b><u>5 pts</u></b>
Cas n°4	Investissement dans le tutorat (accompagnement)	10 pts

**\*hors raison médicale dûment justifiée**

Annexe 5  
3 – Malus  
DECONVOCAION

Objet	Malus
De J - 14 jours à J - 2 jours	2pts
J - 1 jour	4pts
Première absence à la rencontre	10pts
Deuxième absence à la rencontre	2 week-ends de non-désignation
Troisième absence à la rencontre	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)

Annexe 5  
3 – Malus  
DECONVOCAION

Objet	Malus
De J - 14 jours à J - 2 jours	2pts
J - 1 jour	4pts
<b><u>Absence à une rencontre</u></b>	<b><u>10pts par absence</u></b>
Deuxième absence à la rencontre	2 week-ends de non-désignation
Troisième absence à la rencontre	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)

<p>Annexe 5 3 – Malus MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CAS</th> <th>Objet</th> <th>Bonus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cas n°1</td> <td>Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)</td> <td><del>2 pts</del></td> </tr> <tr> <td>Cas n°2</td> <td>Rapport non parvenu dans les 48 heures</td> <td><del>2 pts</del></td> </tr> <tr> <td>Cas n°3</td> <td>Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée</td> <td><del>4 pts</del></td> </tr> <tr> <td>Cas n°4</td> <td>Absence en commission de discipline ou d'appel</td> <td>10 pts</td> </tr> <tr> <td>Cas n°5</td> <td>Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.</td> <td>Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)</td> </tr> <tr> <td>Cas n°6</td> <td>Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable</td> <td>10 pts</td> </tr> </tbody> </table>	CAS	Objet	Bonus	Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	<del>2 pts</del>	Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	<del>2 pts</del>	Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	<del>4 pts</del>	Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts	Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)	Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	10 pts	<p>Annexe 5 3 – Malus MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CAS</th> <th>Objet</th> <th>Bonus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cas n°1</td> <td>Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)</td> <td><b>5 pts</b></td> </tr> <tr> <td>Cas n°2</td> <td>Rapport non parvenu dans les 48 heures</td> <td><b>5 pts</b></td> </tr> <tr> <td>Cas n°3</td> <td>Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée</td> <td><b>8 pts</b></td> </tr> <tr> <td>Cas n°4</td> <td>Absence en commission de discipline ou d'appel</td> <td>10 pts</td> </tr> <tr> <td>Cas n°5</td> <td>Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.</td> <td>Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)</td> </tr> <tr> <td>Cas n°6</td> <td>Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable</td> <td>10 pts</td> </tr> </tbody> </table>	CAS	Objet	Bonus	Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	<b>5 pts</b>	Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	<b>5 pts</b>	Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	<b>8 pts</b>	Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts	Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)	Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	10 pts
CAS	Objet	Bonus																																									
Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	<del>2 pts</del>																																									
Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	<del>2 pts</del>																																									
Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	<del>4 pts</del>																																									
Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts																																									
Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)																																									
Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	10 pts																																									
CAS	Objet	Bonus																																									
Cas n°1	Feuille de match mal rédigée (FMI et papier)	<b>5 pts</b>																																									
Cas n°2	Rapport non parvenu dans les 48 heures	<b>5 pts</b>																																									
Cas n°3	Erreur administrative ou technique entraînant une réserve fondée	<b>8 pts</b>																																									
Cas n°4	Absence en commission de discipline ou d'appel	10 pts																																									
Cas n°5	Manquements aux devoirs, irrégularités administratives répétées, comportement incompatible à la fonction.	Non désignation à titre conservatoire (convocation CDA)																																									
Cas n°6	Déconvocation et/ou refus suite à une désignation à une Finale du Val-de-Marne sans justification recevable	10 pts																																									
<p>Annexe 6 2 – Conditions d'accès et rétrogradations Les Jeunes Arbitres accèdent à cette catégorie entre 15 et 22 ans. Les Jeunes Arbitres Départementaux sont classés <del>en trois catégories</del> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune Arbitre Départemental <del>1</del></li> <li>• Jeune Arbitre Départemental <del>2</del></li> </ul>	<p>Annexe 6 2 – Conditions d'accès et rétrogradations Les Jeunes Arbitres accèdent à cette catégorie entre 15 et 22 ans. Les Jeunes Arbitres Départementaux sont classés <b> dans la catégorie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jeune Arbitre Départemental (JAD)</b></li> </ul>																																										
<p>Annexe 6 6 – Spécificités applicables aux Jeunes Arbitres Ces dispositions ne concernent que les Jeunes Arbitres atteints par la limite d'âge dans la catégorie Jeune Arbitre (23 ans au 1er janvier de la saison en cours).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Les Jeunes Arbitres JAD 1 âgés de 23 ans au 1er janvier de la saison peuvent être intégrés dans les catégories suivantes en fonction de leur classement en fin de saison :</del> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Départemental <del>1</del></li> <li>→ Départemental <del>2</del></li> </ul> </li> <li>• <del>Les Jeunes Arbitres JAD 2 âgés de 23 ans au 1er janvier de la saison peuvent être intégrés dans les catégories suivantes en fonction de leur classement en fin de saison :</del> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Départemental <del>2</del></li> <li>→ Départemental <del>3</del></li> </ul> </li> </ul> <p>La décision de les affecter dans une des catégories est à la discrétion de la CDA.</p>	<p>Annexe 6 6 – Spécificités applicables aux Jeunes Arbitres Ces dispositions ne concernent que les Jeunes Arbitres atteints par la limite d'âge dans la catégorie Jeune Arbitre (23 ans au 1er janvier de la saison en cours).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les Jeunes Arbitres départementaux (JAD) âgés de 23 ans au 1er janvier de la saison peuvent être intégrés dans les catégories suivantes en fonction de leur classement en fin de saison :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Départemental 1</b></li> <li>→ <b>Départemental 2</b></li> <li>→ <b>Départemental 3</b></li> </ul> </li> </ul> <p>La décision de les affecter dans une des catégories est à la discrétion de la CDA.</p>																																										

## Annexe 7

## 1 – Classements

Un classement des Arbitres est établi chaque fin de saison par la CDA. Après homologation par le Comité de Direction du District, le classement est porté à la connaissance des arbitres lors de la réunion de fin de saison.

Le classement tient compte des notes obtenues au(x) contrôle(s) pratique(s), aux contrôles théoriques et aux Bonus/Malus obtenus au cours de la saison.

Les notes seront rapportées sur les bases suivantes :

Catégorie	Pratique	QCM	Théorie
Départemental 1	<del>Coef 2</del>	20	<del>60</del>
Départemental 2	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Départemental 3	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Départemental 4	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Départemental 5	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Arbitre Assistant Départemental 1	<del>Coef 2</del>	20	<del>60</del>
Arbitre Assistant Départemental 2	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Jeune Arbitre Départemental 1	<del>Coef 2</del>	20	<del>60</del>
Jeune Arbitre Départemental 2	<del>Coef 2</del>	20	<del>60</del>
Arbitre Football Départemental Diversifié	N/A	20	<del>60</del>
Arbitre Futsal Départemental 1	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>
Arbitre Futsal Départemental 2	<del>Coef 1</del>	20	<del>60</del>

Les évaluations pratiques sont notées sur 20 points et un coefficient leur est appliqué.

Pour les catégories D1, AAD, JAD1 et JAD2 deux évaluations pratiques sont prévues.

Le classement final dans chaque catégorie s'obtient par la somme des points acquis en fin de saison en tenant compte des bonus et malus attribués durant la saison.

## Annexe 8

## 1 – Formation

La note minimale est fixée à ~~12/20~~

## Annexe 8

## 1.2. Perfectionnement

Les Arbitres Futsal (Départemental 1 et 2) devront participer à 3 ou 4 modules de perfectionnement. Ces modules traiteront des Lois du jeu Futsal, des directives et gestuelles propres aux Futsal ainsi que la gestion des matches.

## Annexe 8

## 2-Tests physiques pour les Arbitres Futsal

Les tests physiques pour les Arbitres Futsal Départementaux sont obligatoires. Une session de rattrapage sera organisée par la CDA.

## Annexe 7

## 1 – Classements

Un classement des Arbitres est établi chaque fin de saison par la CDA. Après homologation par le Comité de Direction du District, le classement est porté à la connaissance des arbitres lors de la réunion de fin de saison.

Le classement tient compte des notes obtenues au(x) contrôle(s) pratique(s), aux contrôles théoriques et aux Bonus/Malus obtenus au cours de la saison.

Les notes seront rapportées sur les bases suivantes :

Catégorie	Pratique	QCM	Théorie
Départemental 1	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Départemental 2	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Départemental 3	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Départemental 4	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Arbitre Assistant Départemental	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Jeune Arbitre Départemental	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Arbitre Football Départemental Diversifié	N/A	20	<u>40</u>
Arbitre Futsal Départemental 1	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>
Arbitre Futsal Départemental 2	<u>Coef 4</u>	20	<u>40</u>

L'évaluation pratique correspond à la moyenne des observations (si plusieurs), elle est notée sur 20 points et un coefficient lui est appliqué (cf tableau).

Le nombre d'observations est fixé par le Comité de Direction, sur proposition de la CDA. Il sera diffusé lors de la réunion de début de saison et relayé par procès-verbal.

La note du QCM correspond à la moyenne des QCM (si plusieurs) ramené sur un total de 20 points.

La note Théorie est la note du test théorique obligatoire de début de saison ramené sur un total de 40 points.

Le classement final dans chaque catégorie s'obtient par la somme des points acquis en fin de saison en tenant compte des bonus et malus attribués durant la saison.

## Annexe 8

## 1 – Formation

La note minimale est fixée à 08/20

## Annexe 8

## 1.2. Perfectionnement

La CDA proposera des modules de perfectionnement (formation continue) et un bonus de présence sera appliqué.

Ces modules traiteront des Lois du jeu Futsal, des directives et gestuelles propres aux Futsal ainsi que la gestion des matches.

## Annexe 8

## 2-Tests physiques pour les Arbitres Futsal

Les tests physiques pour les Arbitres Futsal Départementaux sont obligatoires. Une seule session de rattrapage sera organisée par la CDA.

<p>La validation des tests conditionne les désignations aux compétitions sur la saison. Les temps de référence pour les Arbitres Départementaux Futsal : CF Annexe 2 du RI Paragraphe B</p>	<p>La validation des tests conditionne les désignations aux compétitions sur la saison. Les temps de référence pour les Arbitres Départementaux Futsal : CF Annexe 2 du RI Paragraphe B.</p>
<p>Annexe 8 3 – Observations <del>Tous les Arbitres Départementaux Futsal seront observés 3 fois (2 inopinées et 1 désignés) dans la saison.</del> Les Arbitres (Départemental 1 et 2) peuvent être observés aussi bien sur les rencontres de Championnat que sur les matchs de Coupe Départementale.</p>	<p>Annexe 8 3 – Observations <b><u>Le nombre d'observations est fixé par le Comité de Direction, sur proposition de la CDA. Il sera diffusé lors de la réunion de début de saison et relayé par procès-verbal.</u></b> Les Arbitres Futsal (Départemental 1 et 2) peuvent être observés aussi bien sur les rencontres de Championnat que sur les matchs de Coupe Départementale.</p>
<p>Annexe 8 5- <b><u>Ajout nouvelle section</u></b></p>	<p>Annexe 8 <b><u>5- QCM &amp; Théorique</u></b> <b><u>La section futsal souhaite préciser le format du QCM et du théorique spécifiques futsal :</u></b> <b><u>QCM : 20 points</u></b> <b><u>- 20 questions vidéo (1pt par vidéo)</u></b>  <b><u>Théorique : 40 points</u></b> <b><u>- 10 questions ouvertes (2pts par question)</u></b> <b><u>- 4 questions ouvertes (5pts par question)</u></b>  <b><u>La note minimale est fixée à 08/20.</u></b> <b><u>Lors du 1er test théorique, si un arbitre (toute catégorie Futsal) obtient une note inférieure à 8/20, cet arbitre devra réaliser un rattrapage. Une seule session de rattrapage sera organisée par la CDA.</u></b>  <b><u>En cas d'un (nouvel) échec au rattrapage, cet arbitre ne sera pas désignable sur la saison en cours.</u></b></p>
<p>RI 4.1. CLASSIFICATIONS Les Arbitres et Arbitres Assistants de District sont classés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitre Départemental 1</li> <li>• Arbitre Départemental 2</li> <li>• Arbitre Départemental 3</li> <li>• Arbitre Départemental 4</li> <li>• Arbitre Assistant Départemental</li> <li>• Jeune Arbitre Départemental 1</li> <li>• <del>Jeune Arbitre Départemental 2</del></li> <li>• Arbitre Féminine Départementale</li> <li>• Arbitre Football Diversifié (compétitions se déroulant le dimanche matin)</li> <li>• Arbitre Futsal Départemental 1</li> <li>• Arbitre Futsal Départemental 2</li> </ul> <p><del>Concernant spécifiquement le Futsal, la CDA classe les Arbitres Futsal en 2 catégories : Arbitre Futsal District 1 et Arbitre Futsal District 2.</del></p> <p>Chaque saison, la CDA détermine les effectifs nécessaires et suffisants, par catégorie, ainsi que, par circulaire, les règles de promotions/rétrogradations</p>	<p>RI 4.1. CLASSIFICATIONS Les Arbitres et Arbitres Assistants de District sont classés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitre Départemental 1</li> <li>• Arbitre Départemental 2</li> <li>• Arbitre Départemental 3</li> <li>• Arbitre Départemental 4</li> <li>• Arbitre Assistant Départemental</li> <li>• <b><u>Jeune Arbitre Départemental (JAD)</u></b></li> <li>• Arbitre Féminine Départementale</li> <li>• Arbitre Football Diversifié (compétitions se déroulant le dimanche matin)</li> <li>• Arbitre Futsal Départemental 1</li> <li>• Arbitre Futsal Départemental 2</li> </ul> <p>Chaque saison, la CDA détermine les effectifs nécessaires et suffisants, par catégorie, ainsi que, par circulaire, les règles de promotions/rétrogradations</p>

<p>RI</p> <p>4.3. ARBITRE REGIONAL RETROGRADE EN DISTRICT Un Arbitre Régional rétrogradé en District intègre la catégorie Départemental 2. Un Jeune Arbitre Régional rétrogradé en District intègre la catégorie JAD1. S'il doit être classé dans la catégorie Sénior, il intègre la catégorie Départemental 2.</p>	<p>RI</p> <p>4.3. ARBITRE REGIONAL RETROGRADE EN DISTRICT Un Arbitre Régional rétrogradé en District intègre la catégorie Départemental 2. Un Jeune Arbitre Régional rétrogradé en District intègre la catégorie JAD. S'il doit être classé dans la catégorie Sénior, il intègre la catégorie Départemental 2.</p>
<p>RI</p> <p>7.1. CLASSIFICATIONS ET PROMOTIONS</p> <p>7.1.1. Classifications <del>Les Arbitres Assistants Départementaux sont classés en deux catégories : AAD1 et AAD2. La CDA détermine leur première catégorie d'affectation à réception de la candidature écrite ou en prenant en compte tout autre critère d'ordre sportif ou administratif qu'elle jugera utile et répondant à ses besoins en matière de gestion des effectifs.</del></p> <p>7.1.2. Promotions <del>Les critères de promotion sont identiques à ceux énoncés à l'article 4 Alinéa 2 et dans l'Annexe 1 du Règlement Intérieur de la CRA. Les Arbitres Assistants sont observés en fonction de leur catégorie d'affectation.</del></p> <p>7.2. DESIGNATIONS La CDA procédera aux désignations des Arbitres Assistants en utilisant ses propres critères, soient-ils sportifs et/ou administratifs.</p> <p>7.3. RETROGRADATION <del>Les Arbitres Assistants Départementaux sont soumis aux mêmes critères que les Arbitres Départementaux.</del></p> <p>7.4. ACESSION AU CORPS DES ARBITRES ASSISTANTS REGIONAUX PAR DES ARBITRES ASSISTANTS DEPARTEMENTAUX Les Arbitres Assistants Départementaux peuvent accéder à la catégorie d'Arbitres Assistants Régionaux dans les conditions définies à l'Annexe 1 du Règlement Intérieur de la CRA.</p>	<p>RI</p> <p>7.1. CLASSIFICATIONS ET PROMOTIONS</p> <p>7.1.1. Classifications <b><u>Les Arbitres Assistants Départementaux sont classés en une seule catégorie : AAD. La CDA examinera leur candidature écrite mais également en prenant en compte tout autre critère d'ordre sportif ou administratif qu'elle jugera utile et répondant à ses besoins en matière de gestion des effectifs.</u></b></p> <p>7.1.2. Promotions N/A</p> <p>7.2. DESIGNATIONS La CDA procédera aux désignations des Arbitres Assistants en utilisant ses propres critères, soient-ils sportifs et/ou administratifs.</p> <p>7.3. RETROGRADATION N/A.</p> <p>7.4. ACESSION AU CORPS DES ARBITRES ASSISTANTS REGIONAUX PAR DES ARBITRES ASSISTANTS DEPARTEMENTAUX Les Arbitres Assistants Départementaux peuvent accéder à la catégorie d'Arbitres Assistants Régionaux dans les conditions définies à l'Annexe 1 du Règlement Intérieur de la CRA.</p>
<p>RI</p> <p>Article 9 : Jeunes Arbitres Départementaux Dispositions particulières applicables aux Jeunes Arbitres de District et Jeunes Arbitres de Ligue Stagiaires.</p> <p>9.1. JEUNES ARBITRES DEPARTEMENTAUX Les Jeunes Arbitres Départementaux sont classés conformément aux dispositions de l'article 4.1. du présent Règlement. <del>Les Jeunes Arbitres JAD 1 et JAD 2 âgés de 23 ans au 1er janvier de la saison sont intégrés en catégorie Sénior, en fonction de leur classement en fin de saison, dans les conditions fixées à l'article VI de l'Annexe 6 du présent Règlement.</del></p>	<p>RI</p> <p>Article 9 : Jeunes Arbitres Départementaux Dispositions particulières applicables aux Jeunes Arbitres de District et Jeunes Arbitres de Ligue Stagiaires.</p> <p>9.1. JEUNES ARBITRES DEPARTEMENTAUX Les Jeunes Arbitres Départementaux sont classés conformément aux dispositions de l'article 4.1. du présent Règlement. <b>Les Jeunes Arbitres départementaux (JAD) âgés de 23 ans au 1er janvier de la saison sont intégrés en catégorie Sénior, en fonction de leur classement en fin de saison, dans les conditions fixées à l'article VI de l'Annexe 6 du présent Règlement.</b></p>

<p>RI 9.3. JEUNES ARBITRES « FILIERE ARBITRAGE REGIONAL » 9.3.1. Candidature Pour être proposé par la CDA, le JAD ± doit notamment respecter la limite d'âge définie à l'Annexe 6 du Règlement Intérieur de la CRA et avoir satisfait au nombre d'observations. Le nombre de Stagiaires Jeunes proposés à la Ligue est arrêté par la CRA, celui-ci étant à répartir équitablement entre les Districts. Les candidatures sont adressées à la CRA, au plus tard le 15 juin, accompagnées d'une fiche de renseignements signée par le postulant et le Président de la CDA. Les CDA ont toute latitude de choisir les futurs Stagiaires régionaux à la condition expresse de respecter les conditions susmentionnées. Il est à noter l'introduction du vocable « Filière Arbitrage Régional » pour qualifier la population des Jeunes Arbitres Stagiaires.</p>	<p>RI 9.3. JEUNES ARBITRES « FILIERE ARBITRAGE REGIONAL » 9.3.1. Candidature Pour être proposé par la CDA, le JAD doit notamment respecter la limite d'âge définie à l'Annexe 6 du Règlement Intérieur de la CRA et avoir satisfait au nombre d'observations. Le nombre de Stagiaires Jeunes proposés à la Ligue est arrêté par la CRA, celui-ci étant à répartir équitablement entre les Districts. Les candidatures sont adressées à la CRA, au plus tard le 15 juin, accompagnées d'une fiche de renseignements signée par le postulant et le Président de la CDA. Les CDA ont toute latitude de choisir les futurs Stagiaires régionaux à la condition expresse de respecter les conditions susmentionnées. Il est à noter l'introduction du vocable « Filière Arbitrage Régional » pour qualifier la population des Jeunes Arbitres Stagiaires.</p>
--	--

## TOUR DE TABLE

### **Thierry MERCIER :**

*\*Informe qu'il ne se représentera pas aux prochaines Elections du Comité de Direction du District*

### **Michel GOLDSTEIN :**

*\*N'est pas candidat pour les prochaines élections*

*\*Explique la gestion pendant le confinement par les instances supérieures*

*\*A pris beaucoup de plaisir à participer au Comité de Direction*

### **Michel THOMAS :**

*\*N'est pas candidat pour les prochaines élections*

### **Marie-Christine CATELAN FONTAINE :**

*\*Regrette son arrivée tardive (Obligations professionnelles)*

*\*Ne sait pas pour le moment pour les prochaines élections*

### **Jean-Pierre MAGGI :**

*\*Remercie Thierry MERCIER pour l'ambiance maintenue*

*\*Demande la date de diffusion du PV « Statut de l'Arbitrage » : Mme Lili FERREIRA indique que celui-ci sera diffusé rapidement*

### **Hervé HAPPY (CTD) :**

*\*Espère que le prochain Comité de Direction maintiendra le même état d'esprit*

### **Daniel BROCHE :**

*\*Revient sur les formations auxquelles il a toujours un réel plaisir de participer*

*\*Explique son parcours et aime transmettre sa passion*

*\*Remercie Thierry MERCIER, homme de terrain pour toutes les années de collaboration*

*\*Si besoin, toujours disponible y compris pour un nouveau mandat au Comité de Direction*

### **Jean-Jacques FOPPIANI :**

*\*A pris connaissance des divers courriers FUTSAL reçus au District et va mettre rapidement une réunion en place pour clarifier les divers points*



**Abdel TIGHLIT :**

*\*Ne postule à rien dès la saison prochaine, trop pris par ses obligations professionnelles, mais disponible ponctuellement si besoin pour apporter son aide.*

*\*Remercie l'ensemble du Comité pour la collaboration et leur souhaite bonne chance*

**Patrick DARDENNES :**

*\*Fait un bref historique de son passage et son entrée au District*

*\*Précise son rattachement à un club, mais sans fonction officielle*

*\*Est prêt pour une nouvelle mandature*

**Jean-Jacques COMBAL :**

*\*Pas d'ambition particulière, pris ou pas sur une nouvelle liste sera toujours présent si on a besoin de lui, car il prend beaucoup de plaisir à faire partie du District*

**Denis TURCK :**

*\*Informe qu'il présentera une liste pour le nouveau Comité de Direction*

**Lili FERREIRA :**

*\*Précise le rétro-planning pour la prochaine Assemblée Générale (Ordre du jour et Appel à candidature sur le journal numérique du 23 Juillet 2020)*

**PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION**  
**Septembre 2020 (Date à définir)**

Le Président,  
**Thierry MERCIER**

Le Secrétaire Général,  
**Jean Jacques COMBAL**